

Date de retour : en fin de saison,
au plus tard le 30 juillet



Nom et n° d'attestation de meute :

Adresse :

Maître d'équipage :

Téléphone :

Afin d'éviter les doubles déclarations, chaque équipage devra se mettre d'accord avec le propriétaire, pour savoir qui déclare les captures.

saison 20..... / 20.....

Renards

Adultes

Jeunes

M

F

M

F

Ragondins

Communes et lieux-dits

Totaux

Observations :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À,

Le.

Signature :